



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## cancer du foie

Question écrite n° 50354

### Texte de la question

Mme Maryvonne Briot souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur la prise en charge du cancer primitif du foie. Une étude menée dans neuf départements vient de démontrer que la prise en charge du cancer primitif est jugée très disparate. Cette maladie a considérablement augmenté en vingt ans pour représenter 2,1 % de l'ensemble des cancers en 2000. Les disparités constatées portent sur les causes de la cirrhose, sur le nombre de cas recensés et sur les modalités de prise en charge (bilan diagnostic et thérapeutique). Elle souhaiterait connaître l'action du Gouvernement afin que la prise en charge du cancer primitif du foie soit identique sur tout le territoire français.

### Texte de la réponse

Le Plan de mobilisation nationale contre le cancer décidé par le Président de la République vise à transformer radicalement la façon dont le cancer est soigné en France, cet objectif s'appliquant tout autant au cancer du foie qu'aux autres localisations cancéreuses. Il prévoit notamment de renforcer l'égalité d'accès des patients aux structures de soins, aux équipements et aux thérapeutiques innovantes, afin de leur donner toutes les chances de guérison, quel que soit le lieu de leur traitement. Le Plan, dont les principes seront inscrits dans les schémas régionaux d'organisation sanitaire actuellement en préparation, introduit à cet effet de nouvelles organisations des soins. La coordination des soins autour du patient, notamment par la systématisation des réunions de concertation pluridisciplinaire, sera désormais une obligation inscrite expressément dans les bonnes pratiques cliniques opposables aux professionnels et aux structures de soins. Elle s'imposera à toutes les structures autorisées à avoir une activité de traitement du cancer. Elle permettra de poser à un stade précoce le diagnostic et d'engager sans délai les soins auprès des professionnels et des équipes les plus qualifiées. Dans la même perspective, les schémas régionaux d'organisation sanitaire vont permettre d'accroître la lisibilité et la bonne répartition des professionnels compétents en cancérologie et en faciliter l'accès aux patients, même éloignés des métropoles régionales. Les réseaux de santé en cancérologie auront un rôle essentiel dans ce cadre et le Plan cancer prévoit leur développement rapide d'ici à 2007, un soutien financier très significatif étant d'ores et déjà engagé à ce titre. Enfin, un effort d'investissement, au sein du plan « Hôpital 2007 », se concrétise actuellement pour accroître l'offre de notre pays en matière d'équipements lourds et faciliter dans toutes les régions un accès rapide aux examens d'imagerie médicale et à la radiothérapie.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Maryvonne Briot](#)

**Circonscription :** Haute-Saône (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50354

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** solidarités, santé et famille

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 9 novembre 2004, page 8822

**Réponse publiée le** : 29 mars 2005, page 3343